

Coprésidence de l'UPMC 2020-2022

Quel bilan peut-on tirer de ces 2 années de coprésidence ? La formule introduite dans nos statuts en 2020 a fait ses preuves grâce à la compétence, au travail et à la collégialité de deux personnalités complémentaires. Leur gestion concertée a permis de développer l'image de renouveau et de dynamisme de l'UPMC.

HT et OM ont tenu leur rôle de coprésidents en respectant les principes figurant dans la charte de l'UPMC qu'on peut résumer en 4 points :

1. être coprésidents de tous les membres, rechercher le consensus et susciter l'unanimité
2. faire passer les intérêts généraux de l'UPMC avant les leurs, (servir et non se servir)
3. se porter garants de l'éthique, la déontologie et l'équité des décisions à prendre dans le respect de la légalité et des statuts
4. renforcer l'image positive de l'UPMC en respectant ses critères fondamentaux : promotion et défense du professionnalisme, union, partage d'expériences, représentativité, concertation, réseautage, bénévolat et disponibilité, sérieux sans se prendre au sérieux, empathie, convivialité, etc

La situation sanitaire engendrée par le coronavirus en 2020 a évidemment perturbé les projets de l'UPMC et les coprésidents ont dû réagir très rapidement pour rassurer les membres. La communication de crise mise en place avec le CA a été appropriée et efficace. Et malgré la situation sanitaire, tous les grands événements de l'UPMC (Prix, ComVision 5 et 6, Ag, Midicom...) ont été organisés. Mais le travail supplémentaire qu'ils ont assumé a également pesé sur leur vie professionnelle et privée. C'est l'ampleur de cette charge qui a conduit HT à ne pas prolonger son mandat de 2 ans. Plébiscitée par l'ensemble des administrateurs elle a pourtant confirmé sa décision de se retirer de la coprésidence active. Une consultation auprès de l'ensemble des administrateurs a malheureusement débouché sur une impasse.

Rappel du contexte et option envisageable

1. HT ne prolonge pas sa coprésidence et OM est prêt à continuer à 2 ou seul
2. Les 2 VP, CoBa et BR, ne souhaitent pas prendre le relais vers la coprésidence
3. RF propose sa candidature mais les statuts ne le permettent pas cfr §4
4. Les statuts imposent une coprésidence avec parité homme-femme et privé-public. La monoprésidence reste statutaire
5. Les 6 administratrices consultées ne souhaitent pas assurer de coprésidence à la place d'HT (en fait seules CoBa et FL étaient dans les conditions statutaires c-à-d femme du secteur public)
6. La monoprésidence pendant la période transitoire de 2022 à 2024 est la seule option pour sortir de l'impasse
7. HT-OM-PhG proposent de renforcer le rôle actif des 2 vice-présidents CoBa et BR auprès d'OM. HT et PhG assisteront OM de leurs conseils et expériences.

Nous partons donc sur une présidence simple assurée par OM. L'un des grands chantiers de la prochaine mandature sera d'adapter les statuts, de les rendre moins contraignants au niveau de la Coprésidence afin de ne pas se trouver dans une impasse en 2024...

PhG

Prés. honoraire

19/2/2022